

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché public sur procédure adaptée- Conduite d'opération pour travaux de VRD en opérations d'aménagement urbain- Désignation des prestataires- Décision- Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses politiques urbaines en faveur d'un développement durable de l'agglomération, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la réalisation d'un programme d'opérations et d'actions d'aménagement qui poursuit quatre principaux objectifs :

- le renforcement de pôles urbains existants,
- le renouvellement de territoires en déshérence,
- la reconversion de sites autrefois dédiés à l'économie,
- l'extension maîtrisée de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette politique, des études pré-opérationnelles ont été réalisées afin de permettre au Conseil de Communauté de décider la réalisation d'opérations d'aménagement ainsi que d'un programme pluri-annuel d'investissement portant sur des espaces publics, des voiries et réseaux divers.

Les services opérationnels n'étant pas en mesure de garantir la conduite d'opération de ces travaux en raison de la montée de leur plan de charge, il convient pour mener à bien ces réalisations, de faire appel à un prestataire extérieur qui sera chargé d'assurer cette mission.

Ce conducteur d'opération sera chargé de :

- définir les programmes d'études techniques complémentaires nécessaires d'une part, à l'élaboration des programmes et d'autre part, à la réalisation de travaux portant sur des espaces publics, des voiries et des réseaux divers (sondages de sols, études géotechniques, études de maîtrise d'œuvre, suivi de réalisation),
- valider les budgets prévisionnels,
- préciser les échéanciers de réalisation et garantir leur respect,
- conseiller et assister le maître d'ouvrage dans le choix des prestataires,
- contrôler la bonne exécution des différents marchés d'études et de travaux,
- assister la maîtrise d'ouvrage dans la phase de réception des ouvrages réalisés.

Le prestataire ayant vocation à suppléer les services du Pôle Opérationnel de la Communauté Urbaine lorsque leur plan de charge ne leur permettra pas d'assurer cette mission, il n'est guère possible de définir précisément la localisation et le volume des investissements à réaliser.

Conformément à l'article 71-I du Code des marchés publics, il est donc proposé d'opter pour un marché à bons de commande dont :

- le seuil minimum a été estimé à 100 000 € HT,
- le seuil maximum a été estimé à 220 500 € HT.

Le montant maximum de la prestation permet de recourir à un marché public sur procédure adaptée conformément à l'article 28 du même code.

La durée de ce marché a été évaluée à 3 ans.

La consultation s'est déroulée du 25/02/05 au 25/03/2005.

A l'issue, 16 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été remises.

Ces 4 offres se sont révélées de bonne qualité et à l'issue de leur analyse, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante au regard des garanties et capacités techniques et financières, des références et expériences professionnelles, de la valeur technique de l'offre, des délais d'exécution et du prix des prestations, à savoir la proposition de la société GLOBAL INGENIERIE.

Les dépenses correspondantes sont prévues au PPI 2005/2009 et seront imputées sur la ligne budgétaire relative aux études diverses (chapitre 20, fonction 8241, compte 2031, CRB 710, programme HB00).

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- DECIDER de confier par marché public sur procédure adaptée la mission décrite ci-dessus à la société GLOBAL INGENIERIE,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AOÛT 2005